



Département de l'AIN

Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Canton de Meximieux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité

VILLE DE BÉLIGNEUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20260209-01

Séance du 9 février 2026

NOMBRES DE MEMBRES				Date de la convocation : 02/02/2026 Date d'affichage : 02/02/2026
En exercice	Quorum	Qui ont pris part à la délibération	Nombre de pouvoirs	Objet de la délibération : Débat d'orientation budgétaire
22	12	16	0	

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Béligneux, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Philippe FERRAND, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM. et M^{mes} Philippe FERRAND, Gontran BROZZONI, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Françoise GACHON, Josiane MAURICE, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Françoise TERRIER, Éric RACCURT, David VANNIER, Bruno RAVAT, Chloé BRANCHEY, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, René GOETSCHY.

Absents excusés : Carine BARDOU, Duy Giang LA, Léa TERRIER, Béatrice BREVET, Soraya GRELLIER, Stéphanie SOINNE.

Secrétaire de séance : Philippe REMOND

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles **L.2312-1** et **L.2312-3** relatifs au débat d'orientations budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants (ou adapter selon le seuil applicable) ;
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- le rapport d'orientations budgétaires présenté en amont du budget primitif ;
- l'avis de la commission des finances réunie le 26 janvier 2026.

Considérant :

- que le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape obligatoire préalable au vote du budget primitif, permettant d'informer le Conseil municipal sur la situation financière de la commune, les évolutions prévisionnelles, les engagements pluriannuels et les priorités de la mandature ;
- que le rapport d'orientations budgétaires a été transmis aux membres du Conseil municipal dans les délais réglementaires ;
- que le débat s'est tenu en séance du 9 février 2026, conformément aux dispositions légales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture
001-210100327-20260225-20260209-01-DE
Date de réception préfecture : 25/02/2026

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026.

Approuve le rapport d'orientations budgétaires tel que présenté en séance.

Autorise Monsieur le Maire à poursuivre la préparation du budget primitif 2026 sur la base des orientations débattues.

La présente délibération deviendra exécutoire dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 du CGCT. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Béligneux le 11 février 2026

Le Maire
Philippe FERRAND

